

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 12 décembre, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2016

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Michel GICQUEL, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Louis GARCELON, Mr Philippe DUBOIS, Mme Sophie FILIOL, Mr Denis BREUIL.

Mme Sophie FILIOL a été élue secrétaire.

2016/072 - INDEMNITES DES ADJOINTS

VU la loi n° 92 .108 du 03.02.92 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,
VU la circulaire du 18.04.92 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et régime indemnitaire des élus applicable depuis le 30.03.92,

VU la loi du 05.04.2000 revalorisant les indemnités de fonctions de Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2133.20 et suivants,

VU les arrêtés municipaux du 12 décembre 2016 portant délégation de fonction aux adjoints,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,

Considérant que la population de la Commune est inférieure à 500 habitants,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'attribuer à Monsieur Pierre AUTIERE, premier Adjoint au Maire, à compter du 12 Décembre 2016, une indemnité de fonction mensuelle égale à 5.5 % de l'indice brut 1015.
- d'attribuer à Monsieur Michel CAZE, second Adjoint au Maire, à compter du 12 Décembre 2016, une indemnité mensuelle de fonction égale à 5.5 % de l'indice brut 1015.
- D'attribuer à Monsieur Bernard SELVES, troisième Adjoint au Maire, à compter du 12 Décembre 2016, une indemnité mensuelle de fonction égale à 5.5 % de l'indice brut 1015.

L'indemnité de chacun sera versée mensuellement.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'Article 6531 du Budget Primitif.

2016/ 073 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET DES TRAVAUX

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants à la Commission d'appel d'offre et des Travaux.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus, membres de la Commission des Travaux.

Mme Nicole BARDI, Maire, est membre de droit de la commission.

Membres titulaires :

- Mr Pierre AUTIERE
- Mr Olivier DUCLAUX
- Mr Denis BREUIL

Membres suppléants :

- Mr Bernard SELVES
- Mr Louis GARCELON
- Mr Philippe DUBOIS

Pour : 11

Contre : 0

2016/ 074 - DELEGUES AUX AFFAIRES SCOLAIRES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger aux Affaires Scolaires.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents, délégués aux Affaires Scolaires :

Délégués Titulaires :

- Mme Sophie FILIOL
- Mr Louis GARCELON

Mme Nicole BARDI, Maire est membre de droit de cette délégation

2016/075 - DELEGUES AUX BIENS SECTIONNAUX ET A L'ENVIRONNEMENT

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la commission de gestion des biens sectionnaux et à l'environnement.

Ont été élus à l'unanimité des membres présents, membres délégués à la commission de gestion des biens sectionnaux et à l'environnement :

Délégués Titulaires :

- Mr Philippe DUBOIS
- Mr Olivier DUCLAUX

Mme Nicole BARDI, Maire, est membre de droit de cette commission.

2016/ 076 - COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élection de 3 membres amenés à siéger à la commission des finances et du budget.

A l'unanimité des membres présents, ont été élus, membres de la Commission des finances et du budget :

Membres titulaires :

- ✓ Mr Pierre AUTIERE
- ✓ Mr Bernard SELVES
- ✓ Mme Sophie FILIOL

Mme Nicole BARDI, Maire est membre de droit de cette commission.

2016/077 - ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PUY DU BASSIN

Mme le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelé à représenter la commune d'Auriac au sein du Syndicat Intercommunal des eaux du Puy du Bassin.

Candidats élus :

TITULAIRES

Mme Nicole BARDI

Née le 23/02/1955

Adresse personnelle : La Bouldoire, 19220 AURIAC

Mr Bernard SELVES

Né le 13/05/1962

Adresse personnelle : La Croix de l'Arbre, 19220 AURIAC

SUPPLEANTS

Mr Michel CAZE

Né le 30/12/1953

Adresse personnelle : Chadirac, 19220 AURIAC

Mr Louis GARCELON
Né le 09/11/1995
Adresse personnelle : Anjoux, 19220 AURIAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

**2016/ 78 - ELECTION DES DELEGUES DE L'INSTANCE DE
GERONTOLOGIE DU CANTON DE SAINT PRIVAT**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il lui appartient de désigner les membres du Conseil Municipal appelés à siéger à l'instance de gérontologie du canton de Saint-Privat.

Ont été élus, à l'unanimité, les délégués de l'Instance de Gérontologie :

Déléguée titulaire : Mr Denis BREUIL
Délégué suppléant : Mr Bernard SELVES

**2016/079 - ELECTION DES REPRESENTANTS DE L'ENTENTE
INTERCOMMUNALE : ETUDE DES POTENTIALITES AQUIFERES DE LA
HAUTE VALLEE DE LA MARONNE ET DE LA BERTRANDE**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour constituer la commission spéciale qui représentera la commune au sein de l'entente intercommunale Corrèze-Cantal.

- Mme Nicole BARDI et Mr Bernard SELVES, délégués titulaires.
- Mr Louis GARCELON et Mr Michel CAZE, délégués suppléants.

Ont été désignés à l'unanimité des membres présents.

2016/080 - DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense qui sera également le référent de la commune pour les questions de défense civile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne, à l'unanimité des membres présents :

- Mr Michel GICQUEL

Comme correspondant défense pour la commune d'Auriac.

**2016/081- REPRESENTATION DE LA COMMUNE AU SEIN DE
L'ASSOCIATION NATIONALE NOTRE VILLAGE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'association Nationale Notre Village et doit s'acquitter de sa cotisation annuelle.

L'Association Nationale Notre Village œuvre pour sauvegarder et préserver la qualité de vie en milieu rural, en accompagnant les communes et communautés de communes rurales de moins de 3500 habitants sur le territoire national, dans la préservation et le développement harmonieux de leur territoire. L'Association Nationale Notre Village œuvre depuis près de 20 ans avec les collectivités territoriales dans le domaine du développement durable en les accompagnants dans une démarche agenda 21 (programmes d'actions). Des outils et une procédure sont adaptés aux collectivités rurales.

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant habilité à voter à l'Assemblée Générale en l'absence et à la place du titulaire.

Après délibération, le Conseil Municipal propose, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **REPRESENTANT TITULAIRE** : Mme Nicole BARDI
- **REPRESENTANT SUPPLEANT** : Mr Philippe DUBOIS

2016 / 082 - REVISION LOYERS COMMUNAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les loyers des logements communaux qui ont fait l'objet d'une convention « Palulos » doivent être révisés au 1^{er} janvier.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, de ne pas augmenter le montant des loyers au 1^{er} janvier 2017 conformément à l'indice de référence des loyers (IRL) du 2^{ème} trimestre 2016 (variation de 0.00 %), soit les loyers suivants :

- LOYER Mme LAVOLTE Françoise	363.34 €
- LOYER Mr CURIERE Thierry	305.09 €
- LOYER Mme LACOUTURE Jacqueline	325.60 €
- LOYER Ecole 2 ^{ème} Etage	280.31 €
-LOYER école 1 ^{er} étage	266.94 €
-LOYER Presbytère HUBIG/BLÜCHEL	284.63 €

2016/ 083 - LOCATION DU CENTRE DES CLASSES VERTES AUX VERTES COTES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de location saisonnier du Centre de Vacances à l'Association les Vertes Côtes pour l'été 2017.

Le prix serait par jour et par personne de :

- Séjour de moins de 30 personnes : 7.90 €
- Séjour à partir de 30 personnes : 7.60 €

Le salaire de la personne devant faire le ménage du Centre n'est pas prévu dans ces tarifs, en conséquence elle sera directement recrutée et payée par l'Association Les Vertes Côtes.

Le prix au Km pour le véhicule mis à disposition est de 0.30 € par Km. Les prestations de gaz et d'électricité étant en supplément.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour un prix de 7.90 € par jour et par personne pour moins de 30 personnes et 7.60 € par jour et par personne à partir de 30 personnes, pour 0.30 € du Km et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer le contrat de location.

2016/ 084 - LOCATION DU CENTRE DES CLASSES VERTES – ANNEE 2017

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'elle est régulièrement contactée pour la location du centre des classes vertes, hors période d'accueil des classes de découverte de la ville de Paris et de l'association des Vertes Côtes.

Il serait donc souhaitable de déterminer un tarif de location pour les organismes, associations ou les personnes privées intéressées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2017 :

Prix en pension complète sera par jour et par personne de : 32.00 €.

Ou au détail :

- Le petit-déjeuner : 4 €
- Le repas du midi (ou panier pique-nique) : 8 €
- Le repas du soir : 8 €
- Hébergement la nuitée : 12 €

Un seuil minimum de 12 personnes sera exigé et un contrat d'hébergement viendra formaliser les engagements du locataire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives associées.

**2016/085 - RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ANIMATION
POUR LES CLASSES VERTES ET SURVEILLANCE ECOLE**

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3/2^{ème} alinéa ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un personnel saisonnier non titulaire en raison d'un surcroît de travail,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide le recrutement direct d'un agent d'animation non titulaire permanent pour une période *allant du 01/01/2017 au 07/07/2017 inclus*.

Cet agent assurera des fonctions *d'adjoit d'animation 2eme classe* pour une durée hebdomadaire de service de 12,11 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 340 majoré 321.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2017.

Madame le Maire est chargée du recrutement de l'agent et habilitée à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3/2^é alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

**2016/ 086 – RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ELIMINATION DES
DECHETS
ANNEE 2015**

La collecte des ordures ménagères s'effectue sur tout le territoire de la Commune, une fois par semaine, en porte à porte, par les employés communaux.

Population desservie : **232**

Au camping Municipal la collecte est journalière en juillet et août.

Une collecte sélective

- ✓ 1 sac pour les ordures ménagères
- ✓ 1 sac pour les recyclables

✓ **Tonnage ordures ménagère 2015 : 56 T 310**

Pour mémoire : 2007 : 62 T 719
 2008 : 63 T 399
 2009 : 64 T 162
 2010 : 62 T 347
 2011 : 62 T 390
 2012 : 63 T 672
 2013 : 62 T 664
 2014 : 56 T 310

✓ **Tonnage collecte sélective 2015 : 7 T 454**

Pour mémoire : 2007 : 6 T 307
 2008 : 9 T 174
 2009 : 8 T 760
 2010 : 7 T 448
 2011 : 7 T 685
 2012 : 7 T 357
 2013 : 7 T 852
 2014 : 7 T 454

Les sacs sont fournis gracieusement par le SICRA pour la collecte sélective et par la commune pour les ordures ménagères.

Le coût pour la commune est d'environ 1 000 euros pour l'année.

Le taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères pour la Commune d'AURIAC est passée de 6.80 % en 2015 identique à 2014.

Encombrants

Le ramassage s'effectue 1 fois par an (automne) tonnage 2015 : **9 T 660**.

Pour mémoire : 2009 : 13 T 530, 2010 : 10 T 150, 2011 : 9 T 970, 2012 : 8 T 410, 2013 : 8 T 300, 2014 : 11 T 100.

Par ailleurs, il existe sur la commune un point d'apport volontaire situé au Bourg, comprenant :

✓ 2 containers ordures ménagères.

✓ 2 containers à verre : tonnage 2015 : **8 T 220**.

Pour mémoire : 2009 : 14 T 043, 2010 : 9 T 100, 2011 : 10 T 095, 2012 : 9 T 152, 2013 : 9 T 200, 2014 : 8 T 695.

(Un à côté de la salle des fêtes, un à l'entrée du camping)

✓ 1 container emballages ménagers

✓ 1 container papiers/cartons.

Le transport et le traitement des ordures ménagères sont assurés par le SICRA d'Argentat.

Participation financière de la Commune au SICRA **année 2015 : 22 379.02 €.**
 Produit de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères : **15 608.00 €.**
 Prise en charge sur le Budget communal : **6 771.02 €.**

2016/ 087 – RAPPORT EAU - ASSAINISSEMENT ANNEE 2015
--

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le décret 95.635 du 6 mars 1995 prévoit que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service de l'eau et de l'Assainissement.

EAU

1- SERVICE COMMUNAL :

- Nombre d'abonnés : 182
- Prix abonnement : 81,00 €
- Prix au m3 : 1,25 €
- Volume distribué : 9 755 m3
- Recette totale de l'eau : 30 935.30 €

Agence de l'eau :

- Redevance pollution : 0.315/m3
- Redevance collecte : 0.08/m3

Prévisions :

Traitement de l'eau.

QUALITE DE L'EAU :

Les diverses analyses d'eau effectuées par le Laboratoire Vétérinaire concluent à un examen conforme aux limites réglementaires. Une eau très peu calcaire, la corrosion des canalisations peut conduire à des teneurs excessives en métaux (fer, cuivre, voire plomb).

TRAVAUX REALISES EN 2015 :

Changement de 11 compteurs particuliers et du compteur en sortie du réservoir des gouttelades.

TRAVAUX EN COURS :

Réalisation d'un diagnostic Réseau et Schéma directeur AEP.

TRAVAUX A PREVOIR :

Changement de l'armoire électrique Station de Pompage des Gouttelades (budgété en 2016).

Renouvellement AEP lotissement-école (budgété en 2016).

2- RESEAU SYNDICAT DES EAUX DU PUY DU BASSIN (Fermier SAUR) :*Au 1^{er} Janvier 2016*

- Nombre d'abonnés : 106
- Volume distribué : 6 102 m³
- Abonnement : 92.32 € HT
- Prix au m³ : 1.50 € HT
- Agence de l'eau : 0,040 €/m³ HT
- Redevance pollution : 0.315 €/m³ HT

ASSAINISSEMENT

- Nombre d'usagers : 182
- Prix au m³ : 0.70 €
- Abonnement : 60,00 €
- Redevance collecte : 0.23 €/m³
- Recette totale assainissement : 18 640.86 €

NOMBRE DE STATIONS :

- ❖ **le Bourg** : une station plantée de roseaux de capacité 400 équivalents habitants.
- ❖ **Job, Lalo et Le Mons** : travaux terminés, ces stations ont un procédé biologique d'épuration : Il s'agit de filtres plantés de roseaux. Ces systèmes de traitement rustiques répondent aux prescriptions en matière de qualité des eaux rejetés au milieu naturel. Le procédé consiste à éliminer les éléments solides maintenus en suspension en déversant les effluents dans plusieurs bassins composés de sable, de graviers et de roseaux.
- ❖ **La Bouldoire** : une fosse toutes eaux de 5m³.
- ❖ **Dézéjouis** : bassin de lagunage de 400 m² capacité de 80 équivalents habitants.

Nombre d'habitations système non collectif.

- ❖ Dézéjouis : 3 habitations.
- ❖ Le bourg : 3 habitations.
- ❖ Le Mons : 1 habitation.
- ❖ La Bouldoire : 1 habitation.

TRAVAUX A PREVOIR :

Maintenir un entretien rigoureux des stations pour obtenir un fonctionnement optimum.
Curage de la lagune de Dézéjouis.

**2016 /088 – AUTORISATION D'ENGAGER ET DE MANDATER LES
DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRINCIPAL
2017**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du C.G.C.T., elle souhaite obtenir l'autorisation de l'assemblée délibérante d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2016 (hors chapitre 16) :

$$- 361\ 946 - 35\ 200 = 326\ 746 \times 25\ \% = 81\ 686\ \text{€}$$

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, pour ne pas pénaliser les fournisseurs autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2016 soit 81 686 €.

2016/ 089 – PROJET CANYON REDENAT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de canyon sur la cascade de Redenat.

Après avoir donné lecture de la délibération 2015/094 du 01/12/2015 par lequel l'ancien Conseil Municipal décidait de la création de ce parcours de canyoning « Canyon des gorges du Chal » ; Mme le Maire souhaitait connaître la position de la nouvelle assemblée par rapport à ce projet.

Après en avoir délibéré : 7 voix pour et 4 voix contre, le Conseil Municipal décide de poursuivre ce projet et autorise Mme le Maire à solliciter :

- Les financements nécessaires auprès du Conseil Départemental, de la Région et du Pays Vallée de la Dordogne.
- A signer tout document se rapportant à ce projet.

2016/ 090 – SITE INTERNET CAMPING

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que pour bénéficier d'une plus grande visibilité pour le camping il serait souhaitable de mettre en place un site internet spécialement dédié au camping.

Mme le Maire expose la proposition de Mme GIRE Françoise, Société WEB FG, 27410 SAINTE MARGUERITE EN OUCHE qui propose la réalisation d'un site vitrine camping avec référencement dans les principaux moteurs de recherche (pack 6 pages) pour un montant de 670 €TTC.

Frais d'hébergement et mises à jour du site offert la 1^{ère} année puis 70 € TTC par an.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de Mme GIRE Françoise, Société WEB FG.

2016/091- DECISION MODIFICATIVE

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Charges diverses de la gestion				658		20 848.00
Fonctionnement dépenses			Solde 20 848.00			20 848.00
Produits divers de gestion courante				758		20 848.00
Fonctionnement recettes			Solde 20 848.00			20 848.00
Etat et établissements nationaux				1311	H.O	16 648.00
Biens mobiliers, matériels et études				20421	H.O	-8 400.00
Investissement dépenses			Solde 8 248.00			8 248.00
Etat et établissements nationaux				1311	H.O	-4 200.00
Biens mobiliers, matériel et études				20421	H.O	12 448.00
Investissement recettes						8 248.00
			Solde 8 248.00			

Questions diverses :

- Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations qui lui ont été consenties :
 - o Branchement à l'assainissement collectif de Mr JALADIS Laurent : Entreprise SAUR pour un montant HT de 1 400 €.
- Mme le Maire fait part au Conseil Municipal du problème d'alimentation en eau potable pour la maison « FILIOL » située à la Croix de l'Arbre. En effet, en cas

de disfonctionnement de la station des gouttelades cette maison n'est plus alimentée correctement. Il serait donc souhaitable de trouver une solution pour y remédier. Le Conseil Municipal donne son accord pour prendre contact avec l'entreprise SAUR afin de régler ce problème.

- Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion d'actualité relative aux enjeux de sécurité est programmée le 16/12/2016 à 18 h 00 à Tulle. Etant prise par ailleurs elle souhaiterait qu'un représentant de la commune y participe. Personne n'étant disponible à cette date, la commune ne sera pas représentée.
- Mme le Maire fait le point sur l'accueil de la famille « ALMUSLIM » et sur les frais engagés par la commune. Elle précise que la commune a fait le nécessaire pour l'obtention d'une aide de 1 000 € par personne auprès des services de l'état. Le Conseil Municipal donne son accord (1 abstention) pour que la commune participe à l'installation d'une parabole par la SARL LAJOINIE à hauteur de 249 € TTC, la famille ALMUSLIM prenant à sa charge les 200 € restants.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association APAX.B a participé financièrement au renouvellement d'une porte de l'église pour un montant de 300 € ;
- L'arbre de Noël des écoles (RPI RILHAC XAINTRIE-AURIAC) aura lieu le 16/12/2016 à 20 h 00 à Rilhac Xaintrie.
- Mme le Maire fait un compte rendu de la dernière conférence des élus qui s'est tenue le 08/12/2016 à Argentat et insiste sur l'importance des prochaines « CLECT » (Commission Locale des Charges Transférées) qui vont se tenir début janvier 2017.
- Une réunion sur le contrôle des eaux de baignade se tiendra à Tulle le 14/12/2016 à 14h 00. Mme le Maire étant en réunion à cette date, elle souhaiterait que la commune y soit représentée, personne n'étant disponible la commune ne sera pas représentée.
- Le repas de l'EHPAD de Saint-Privat se déroulera le vendredi 16/12/2016 à 12h00. Mr Denis BREUIL représentera la commune d'Auriac.
- Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Corrèze propose aux communes d'adhérer au service de prestations « paie ». Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition, le secrétariat de mairie donnant entière satisfaction pour remplir cette tâche.
- Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Comité Régional du tourisme concernant le passage du jury des Villes et Villages fleuris du 23 août dernier.

Le Conseil Municipal décide de tenir compte des remarques formulées par ce jury pour une éventuelle candidature en 2017.

- Une cérémonie sera organisée en janvier réunissant élus et personnel en l'honneur de Mme SELVES Annie et Mr LEOTY Daniel récipiendaires de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, échelon argent.
- Mme le Maire et le Conseil Municipal évoquent l'avenir du camping municipal et s'accordent sur le fait qu'il est indispensable d'envisager la gestion de ce camping d'une façon différente.
- Il n'y aura pas de repas du personnel organisé en 2016.
- La cérémonie des vœux à la population se déroulera le dimanche 22/01/2017.
- Mr Joseph GRANGER assurera la mise en page du journal « Les Nouvelles d'Auriac » 2016.

Nicole BARDI,
Maire



Sophie FILIOL,
Secrétaire

